

de copie s'appliquera-t-il aux changements seulement, ou bien à tout l'ouvrage, même aux parties qui ont été réimprimées ? La solution de cette question dépend encore des circonstances. Si l'ouvrage a été entièrement refondu, le droit de copie devra s'appliquer à tout le livre ; si, au contraire, ce n'est qu'une reproduction de la première édition, avec de nouveaux chapitres ou de nouvelles notes, il est évident que l'enregistrement ne pourra protéger que ces chapitres ou ces notes. (1) Ainsi, quand le droit d'auteur originaire est expiré, toute personne pourra reproduire la première édition sans courir le risque d'être considérée comme contrefacteur de l'édition révisée. (2)

Dans la cause de *Black vs Murray* (3) une question très intéressante s'est soulevée. Il s'agissait de savoir si le changement d'un seul mot dans un poème de onze stances suffisait pour permettre l'obtention d'un nouveau droit d'auteur. (4) Lord Deas s'est fortement déclaré pour l'affirmative, mais la Cour n'a ni adopté ni rejeté son opinion.

Cependant la loi ne protège pas seulement les livres, la section quatrième de notre statut comprend aussi, dans la liste

(1) Dans la cause de *Black vs Murray*, le Lord Président établit ainsi cette distinction : " A new edition of a book may be a mere reprint of an " old edition and plainly that would not entitle the author to a new term " of copyright running from the date of the new edition. On the other hand, " a new edition of a book may be so enlarged and improved as to constitute in reality a new work and that, just as clearly, will entitle the author to a copyright running from the date of the new edition."

(2) *Drone Ibid.*, pp. 148-9.

(3) 9 Scotch Sess. Cases 341, 3rd series.

(4) Le poème en question était celui intitulé *Glenallan's earl* par Sir Walter Scott. Dans la première édition, dont le droit de copie était expiré, l'une des stances se lisait ainsi :

Were I Glenallan's earl this tide,
And ye were Roland Cheyne,
The spear should be in my horse's side,
And the bridle upon his mane.

Dans la nouvelle édition on avait changé le mot *spear* en *spur*.